



Salle de bain du voisin sur mon compteur d'eau

Par **nunums01**, le **30/11/2008** à **13:58**

Bonjour,

J'ai acheté mon appartement en juillet 2007 après une visite où apparemment tout avait l'air en ordre.

Appartement en copropriété dans une maison de village divisé en deux appartements.

Avant c'était une maison familiale avec les parents en bas et la fille et son mari à l'étage.

Ils ont décidé de tout vendre mais les appartements séparés.

Donc j'ai acheté l'appartement en juillet 2007 à l'étage qui paraissait propre et sain.

Mais en décembre 2007, l'appartement du dessous a été vendu et le nouveau propriétaire décide de faire des travaux de rénovations générales, avec électricité et eau.

Lors de ses travaux, nous avons eu quelques soucis. D'abord mon alimentation électrique passe à travers son garage donc quand les électriciens ont coupés tous les câbles chez lui pour remettre à neuf, on s'est retrouvés sans électricité.

Ensuite, les plombiers ont voulu enlever toute la tuyauterie en commençant par la salle de bain ils ont eu une énorme fuite car sa salle de bain était raccordée sur mon compteur d'eau. J'ai donc fermé l'eau chez moi pour qu'ils puissent réparer.

C'est un peu compliqué mais maintenant je me retrouve avec au moins 50000€ de travaux à faire pour que mon voisin puisse être en conformité.

Qu'est-ce que je peux faire car je n'ai pas cette somme.

Est-il possible d'annuler la vente de l'appartement?

Peut-on obliger l'ancien propriétaire à régler la facture?

Cordialement